



Les enseignements artistiques

- ⇒ *en Première & Terminale de la spécialité « Arts » :*
Enseignement de spécialité : Cinéma Audiovisuel
- ⇒ *en 2de GT, Première & Terminale toutes séries:*
Enseignements facultatifs
- Cinéma Audiovisuel
 - Musique,
 - Arts plastiques.





Enseignement de spécialité Arts : "Cinéma Audiovisuel"



Durée : 4h par semaine en 1^{ère}, 6h par semaine en Terminale.

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel accorde une importance particulière aux liens qui se nouent à toutes les époques entre formes artistiques, histoire des idées et des techniques, contexte de création réalité des publics, ainsi au sens qui se dégage de ses relations.

Par la diversité des domaines qu'il mobilise, l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel peut se conjuguer avec une large variété d'autres enseignements de spécialité : humanités, littérature et philosophie, numérique et sciences informatiques, physique-chimie, sciences économiques et sociales, etc... Ces combinaisons permettent aux élèves de construire des projets précis d'orientation et de poursuites d'études (universités, BTS des métiers de l'audiovisuel, classes préparatoires aux grandes écoles, écoles de cinéma, écoles d'art, mais aussi écoles de commerce dans le secteur des médias, formations juridiques, action artistique et culturelle, ...).

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel s'adresse à tous les lycéens qui s'intéressent aux écritures en images et en sons, et qui sont désireux de conforter et approfondir leur culture et leur pratique dans ce domaine.

Il s'appuie sur une variété de situations pédagogiques pour favoriser les enrichissements mutuels entre les composantes culturelles, pratiques et théoriques de cet art. Il invite l'élève à vivre différentes expériences, à passer de l'émotion à la réflexion, de la réflexion à la création, et inversement. Aussi, dans un cadre partenarial (salles de cinéma, institutions culturelles, professionnels du secteur), associe-t-il fréquentation des œuvres, notamment en salles, analyse et production individuelle ou collective (écriture, tournage, montage, post-production, ...) dans **une démarche de projet**.

Un élève qui suit les enseignements de Cinéma Audiovisuel se doit d'**être ouvert à la création cinématographique dans toute sa diversité**. Il développe une pratique personnelle de la photographie, de la vidéo, du son, s'intéresse au « multimédia ». Il doit être capable d'autonomie mais aussi d'écoute pour mener à bien un travail de groupe.

Le niveau d'exigence et d'évaluation dans l'année scolaire et au baccalauréat implique de la part de l'élève un **travail personnel régulier et un investissement dans le travail collectif**. Une forte motivation, un niveau correct dans les disciplines littéraires, un intérêt pour toutes les disciplines artistiques, une rigueur et un sens de l'organisation sont nécessaires.

Programme :

En classe de première, le professeur construit sa progression en combinant les questionnements suivants :

- les genres cinématographiques, de la production à la réception (émotion(s) & motifs et représentations)
- être auteur, de l'écriture de scénario au final cut (écritures)
- une technique dans son histoire (histoire(s) et techniques)
- les studios (économie(s))

Chacun de ces questionnements peut articuler approches théoriques et pratiques.

Activités proposées :

Les élèves mènent des projets interdisciplinaires et participent à des manifestations obligatoires. Leur emploi du temps est modifié en conséquence :

- participation au **Festival Ciné en Herbe** et au **Festival de Sarlat** pour la classe de Terminale.
- participation au **Festival Court métrage de Clermont-Ferrand** (partenaire principal : "**Sauve qui peut le Court Métrage**")



L'enseignement de cinéma-audiovisuel en classe de seconde, 3h par semaine s'adresse à tous les lycéens qui s'intéressent aux écritures en images et en sons, et qui sont désireux de s'initier à une culture et à une pratique dans ce domaine. **Cette option est accessible à tous les élèves quel que soit leur projet d'orientation**, l'enseignement optionnel cinéma-audiovisuel étant ouverte aux élèves en 1^{ère} et Terminale. **Il est très vivement recommandé en seconde pour les élèves qui ambitionnent de poursuivre l'enseignement de spécialité « Cinéma Audiovisuel ».**

Dans un cadre partenarial (salles de cinéma, institutions culturelles, professionnels du secteur), cet enseignement associe la fréquentation des œuvres, notamment en salles, l'analyse et la production individuelle ou collective (écriture, tournage, montage, post-production, etc...) dans une démarche de projet affirmée.

L'enseignement de cinéma-audiovisuel en classe de seconde s'organise autour de cinq axes d'étude qui reflètent la multiplicité des méthodologies et des approches du cinéma et de l'audiovisuel : Émotion(s), Motifs et représentations, Écritures, Histoire(s) et techniques, Économie(s).

En classe de seconde, les apprentissages sont centrés sur l'expérience de spectateur et sur quelques moyens simples (techniques, poétiques et artistiques, professionnels) propres à la création cinématographique et audiovisuelle.

Évaluation en continu comptant dans la moyenne globale de l'élève.

Au cycle terminal, classe de Première et de Terminale, 3 heures par semaine, les enseignements optionnels accueillent des élèves qui ont suivi ou non un enseignement artistique en classe de seconde. Leurs programmes sont conçus pour accueillir des profils différents et des projets d'orientation divers.

Au cours de l'année de Première, l'enseignement s'organise en un parcours théorique et pratique autour de trois questionnements :

Cinéphilies et programmation (Émotion(s))

Fiction et récits (Motifs et représentations & Écritures)

Cinéma et nouvelles écritures (Histoire(s) et techniques & Économie(s))

(le programme de classe de Terminale est en cours de rédaction)

Évaluation en continu en Première et Terminale, comptant dans la moyenne globale de l'élève.



Enseignement optionnel « Arts plastiques »

Profil : Tous les élèves qui sont intéressés par une approche pratique et théorique de l'art peuvent choisir un enseignement optionnel d'arts plastiques.

L'option Arts Plastiques n'est pas une pépinière d'artistes même si elle peut favoriser des vocations. C'est avant tout un enseignement où le coup de crayon compte moins que l'intérêt pour l'art. L'objectif est de conduire les élèves à une approche plus lucide et plus réfléchie du fait artistique.

Classes	Objectifs	Horaires
Seconde	Cette option est choisie par goût pour les Arts Plastiques et pour le plaisir d'une pratique artistique . L'enseignement, surtout tourné vers cette pratique est complété par de l'Histoire de l'Art.	pratique artistique 2 h
Première et Terminale	L'option facultative « Arts Plastiques » est ouverte à toutes les séries en classe de Première et de Terminale. Cet enseignement offre le plaisir de créer , de découvrir le monde artistique au travers du programme.	+ culture artistique 1 h

Enseignement optionnel : « Musique »



Profil : Cette option s'adresse à **tous les élèves**. Même si les élèves inscrits au Conservatoire sont bienvenus, il n'est pas nécessaire d'être un instrumentiste de haut niveau pour tirer profit de l'enseignement dispensé au lycée, et réussir à l'examen. Pour ceux qui ne sont pas instrumentistes, la pratique vocale sera privilégiée.

Classes	Objectifs	Horaires
Seconde	<ul style="list-style-type: none">• Pratique instrumentale et vocale.• Acquisition des connaissances culturelles, techniques et méthodologiques pour l'approche sensible et la compréhension de toute forme d'expression musicale (Pratique du chant choral)	2 h
Première et Terminale	<ul style="list-style-type: none">• Pratique instrumentale et vocale.• Consolidation des connaissances d'Histoire de la musique, en lien avec d'autres formes d'expression artistique. (Pratique du chant choral)	2 h
	(Pratique du chant choral) Sous réserve de modification.	2 h